



Vermifugation raisonnée : principes et bonnes pratiques

De nos jours, on ne doit plus traiter systématiquement tous les chevaux adultes tous les 2, 3 ou 4 mois car cela favorise l'apparition de résistances des parasites aux vermifuges. Le nombre de molécules disponibles sur le marché pour la vermifugation des chevaux est limité et la plupart des parasites ont développé des résistances vis-à-vis des vermifuges. Voici les 10 principes d'une vermifugation raisonnée ainsi qu'une synthèse des bonnes pratiques de la vermifugation.

par Marie DELERUE - Bénédicte FERRY - Pauline DOLIGEZ - | 04.04.2016 |



Niveau de technicité :



Les 10 principes de la vermifugation raisonnée

1) Ne pas vermifuger les chevaux adultes systématiquement mais seulement les forts excréteurs après coproscopie

Concernant les strongles, il faut **traiter** chaque cheval adulte **selon le nombre d'œufs dans ses crottins**. La **coproscopie** permet de quantifier la présence des œufs de strongles chez le cheval : on distingue des « **forts excréteurs** » d'œufs (> 200-500 œufs par gramme = opg) et des « **faibles excréteurs** » (< 200-500 opg). Ce statut parasitaire est stable chez les chevaux adultes (> 3 ans) pour des chevaux en bonne santé et dans des conditions de vie similaires.

2) 20% des chevaux adultes hébergent 80% des parasites

20% des chevaux adultes sont « forts excréteurs » et sont responsables de 80% de la contamination de l'environnement : ces chevaux doivent être identifiés et traités selon un programme très rigoureux.

3) Les principes de vermifugation sont différents selon l'âge des chevaux

Vis-à-vis du parasitisme, on distingue 3 classes de chevaux : les **foals**, les **jeunes chevaux** (< 3 ans) et les **adultes**. Ces 3 classes doivent avoir un **programme de vermifugation différent** du fait de l'installation progressive de leur immunité. En particulier, les **poulains et jeunes chevaux** sont **vermifugés de façon systématique contrairement aux chevaux adultes** qui sont vermifugés selon le résultat des coproscopies.

4) Il est préférable d'attendre le printemps pour débiter le programme de vermifugation et de coproscopie et de ne pas vermifuger en hiver

En hiver, il y a très peu d'excrétion d'œufs de parasites dans l'environnement donc les chevaux se ré-infestent peu. Une bonne vermifugation de fin d'automne puis éventuellement au printemps est préférable.

5) Les poulinières n'ont pas besoin d'un traitement spécifique

Les poulinières peuvent être traitées avec les **mêmes règles que les autres chevaux adultes**.

6) Les foals n'ont pas besoin d'être traités avant 2 mois et 4 traitements sont en général suffisants pour leur première année

Traiter à 2, 4 et 6 mois puis avant l'entrée en hiver.

7) Il faut adapter la dose de vermifuge au poids de chaque cheval

La dose de vermifuge doit être adaptée au poids de chaque cheval pour obtenir une **efficacité maximale** du vermifuge mais aussi **limiter l'apparition de résistances**.

8) Un cheval en bonne santé est en équilibre avec ses parasites

Vouloir supprimer tous les parasites est impossible et favorise l'apparition de résistances.

9) Un vermifuge est un médicament vétérinaire

Le vermifuge peut être toxique s'il est mal employé, il doit donc être prescrit par votre vétérinaire traitant.

10) Ne pas utiliser les lactones macrocycliques (ivermectine et moxidectine) plus de 2 fois par an

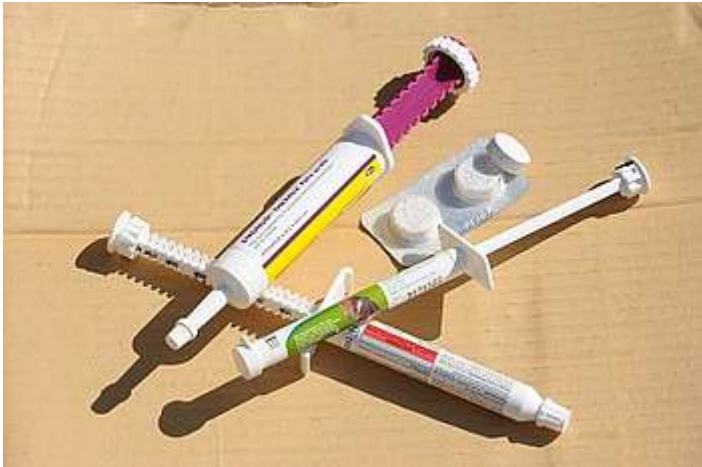
Les parasites s'adaptent à leur mode d'action et y deviennent résistants : il faut préserver ces molécules encore efficaces sur les strongles.



Les bonnes pratiques de la vermifugation

Qui prescrit le vermifuge ?

Un **vermifuge** est un **médicament** : il est **prescrit par votre vétérinaire après un examen clinique ou un bilan sanitaire d'élevage**, qui permet au vétérinaire d'établir un bilan du risque parasitaire de l'exploitation et de raisonner la vermifugation à l'échelle collective.



Quelle molécule prescrire ?

Le **choix de la molécule** dépend de la **saison**, de l'**âge** du cheval, des **résultats d'analyses**, des **vermifuges précédemment utilisés**. Un vermifuge possédant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour l'espèce cheval doit être utilisé. L'efficacité des vermifuges destinés aux bovins, sous forme injectable, n'a pas été étudiée chez le cheval. Il est donc déconseillé de les utiliser. Les vermifuges à base de plantes ne sont pas des médicaments. Leur action sur les parasites est faible voire nulle. Il est dangereux de les utiliser.

Qui délivre le vermifuge ?

Un vermifuge peut être délivré par votre **vétérinaire** ou un **pharmacien** sur présentation d'une ordonnance. Il est dangereux d'acheter un vermifuge sur internet : les contrefaçons sont nombreuses et leur efficacité non connue.

Quelle dose administrer ?

Il faut **estimer le poids du cheval**. Le sous-dosage du vermifuge diminue l'efficacité du traitement et favorise les résistances. Le sur-dosage peut être toxique pour le cheval.

Comment administrer le vermifuge ?



- 1) Se placer dans un environnement calme
- 2) Vérifier l'absence de nourriture dans la bouche
- 3) Insérer la seringue à la commissure des lèvres
- 4) Enfoncer la seringue jusqu'à la base de la langue
- 5) Soulever la tête du cheval
- 6) Injecter la pâte progressivement
- 7) Maintenir la tête sur-élevée jusqu'à déglutition

Les chevaux d'un même lot sont vermifugés au même moment.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Marie DELERUE** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement Ifce
 - **Bénédicte FERRY** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement Ifce
 - **Pauline DOLIGEZ** Ingénieur de développement Ifce
-



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 14 10 2019

Ressources à télécharger



Fi
ch
e
éq
ui
-

pâture

**Les 10 principes de la
vermifugation raisonnée**



**D
ép
lia
nt**

Vermifugation 2018



**G
ui
de
pr
at
iq**

ue

**Le cheval à l'herbe : les
10 bonnes pratiques**